

Le site du parc des Beaumonts à Montreuil (93) – Rapport sur l’avifaune du site, propositions pour son aménagement : espace champêtre et réserve ornithologique

dimanche 22 juillet 2007, par [ROUSSET Pierre](#) (Date de rédaction antérieure : 6 février 1996).

L’intérêt ornithologique du site des Beaumonts a été relevé en 1993. Ce rapport a été écrit trois ans plus tard, à la suite de nombreux échanges épistolaires avec des membres de la Direction régionale à l’Environnement (Diren) et de la mairie, ainsi que des discussions au Conseil local de l’environnement (CLE). Il présentait de façon systématique l’intérêt du parc et les propositions initiales d’aménagement. Dans sa version originale, il comprenait des annexes qui, pour une part, ont été replacées sur les sites Internet de l’association Beaumonts-Nature en Ville puis d’ESSF dans leurs rubriques respectives (voir notamment le Rapport ornithologique 1993-1995).

Sommaire

- [Introduction](#)
- [I - UNE DEMARCHE GLOBALE \(...\)](#)
- [II - L’IMPORTANCE ORNITHOLOGIQUE](#)
- [III - UN SITE “ CHAMPETRE \(...\)](#)
- [IV/ PROPOSITIONS IMMEDIATES](#)

Introduction

La Charte pour l’environnement de la ville de Montreuil inclut la création d’une réserve ornithologique sur le site des Beaumonts, un projet qui s’inscrit dans une démarche très neuve, en France, pour une zone urbaine comme la nôtre, mais que l’on peut retrouver aujourd’hui dans d’autres communes.

La constitution d’une telle réserve ne saurait être dissociée d’un projet plus ample, concernant l’ensemble de la partie encore non aménagée du Parc des Beaumonts (le secteur sud-est, soit plus de dix hectares). Il est en effet possible de reconstituer en cet endroit un assez vaste “ espace champêtre ”, ouvert aux Montreuillois et leur offrant un paysage à la fois rare en milieu urbain et riche en flore et faune. La réserve proprement dite ne serait ainsi que le cœur d’un ensemble “ semi-naturel ” ajoutant son originalité aux espaces verts déjà existant à Montreuil.

Insistons d’emblée sur cette question. A l’origine du présent projet, il y a la découverte, en 1993, de la richesse ornithologique du site. Mais un espace champêtre sur les Beaumonts apporterait aussi beaucoup aux Montreuillois : sa création a sa propre raison d’être, ses propres justifications qui ne se résument pas à la protection de l’avifaune. L’harmonisation des versants “ nature ” et “ humain ” du projet d’ensemble est d’autant plus concevable que l’intérêt naturaliste des Beaumonts tient à la présence d’une flore et d’une faune “ campagnardes ”. Une “ zone champêtre ”, pensée pour les Montreuillois, peut offrir un bon environnement à la réserve si, du moins, elle est conçue de façon à éviter une trop forte pression humaine. Le rapport qui suit vise donc à présenter conjointement la richesse ornithologique des Beaumonts (qui

fonde la réserve) et l'espace champêtre dans sa fonction humaine.

Enfin, plus encore qu'à sa lettre, ce projet veut être conforme à l'esprit de la Charte pour l'environnement signée par notre ville. Outre son intérêt propre (paysager, récréatif et éducatif, protection de la nature), il peut s'articuler avec d'autres initiatives prises à l'échelle de la commune (cheminements verts, ferme pédagogique, écomusée...) ou de la région (reconstitution d'une " trame verte ").

La Charte pour l'environnement de la ville de Montreuil prévoyait la réalisation de la réserve ornithologique pour 1996-1997. Ces délais ne seront pas tenus. La commune est actuellement confrontée à des contraintes financières fortes. J'en suis conscient. Le projet d'ensemble de la zone champêtre reste très économique, exigeant bien moins d'investissements qu'un aménagement en espace vert " classique " — et c'est l'une de ses qualités, la priorité financière pouvant être donnée à l'animation. Mais la mise en œuvre de ce projet nécessitera quand même un engagement financier minimum.

Si la commune ne peut assurer, en 1996, cet investissement, cela ne veut pas dire que rien ne peut ni ne doit être fait. Des mesures conservatoires peuvent et doivent être prises qui ne coûtent (presque) rien, mais qui sont indispensables si l'on veut éviter que le milieu ne se dégrade. La Diren ou d'autres organismes peuvent peut-être aider en certains domaines. De même, la mairie peut susciter l'appui bénévole d'" amoureux " des Beaumonts ainsi que d'associations franciliennes naturalistes, de défense de l'environnement, etc.. C'est dans cet esprit que je résume, en fin de rapport, un certain nombre de propositions pour l'immédiat.

Une version initiale, datée du 6 février 1995 et à la finition incomplète, de ce rapport avait été discutée par la commission " projets " du conseil local de l'environnement (CLE), puis par le précédent bureau municipal. La présente version tient compte de ces discussions et des commentaires que plusieurs personnes ont bien voulu me communiquer. (1) L'ensemble du texte a été retravaillé. Les observations de terrain jusqu'à la fin 1995 ont été intégrées, la liste des espèces a été complétée et les statuts précisés. Deux annexes et des cartes ont été rajoutées. Le rapport actuel constitue donc un nouvel effort de synthèse des données comme des propositions.

Ce rapport est long. Pour l'alléger, les données détaillées ont été rejetées en annexe. Un lecteur qui manquerait de temps peut choisir les chapitres qu'il désire lire en priorité. En effet, le chapitre 1 résume brièvement l'ensemble des propositions et de l'argumentation. Le chapitre 2 explique très synthétiquement l'importance ornithologique du site. Le chapitre 3 revient sur l'intérêt et la conception de la zone champêtre alors que le chapitre 4 présente les mesures qui pourraient être prises le plus rapidement. Les cartes aident à visualiser les propositions alors que les annexes fournissent des données aussi complètes que possible.

Il est entendu que le tout est soumis pour discussion collective.

Pierre Rousset

MM. Thierry Laugier, Armand Nercessian, Jean-Philippe Sibley, Laurent Spanneut et Laurent Spriet ont bien voulu commenter une version antérieure de ce rapport ; je les en remercie. Pour m'avoir communiqué de précieuses observations, je remercie aussi M^{me} Coffre, MM. Frédéric Gfeller, Guy Jurez, Stéphane Malignat, T. Riabi, Jean Vaincot, David Thibault

Copies : Aux personnes citées en remerciements, à des organismes (Diren, CORIF, ANVL, Etourneau 93, Ornithologues vincennois, Lépidoptéristes parisiens...), à Jean-Luc Bennahmias, Jean-Paul Besset, Jean-Paul Deléage, Fabrice Nicolino, Jacques Stambouli.

I - UNE DEMARCHE GLOBALE – Résumé des propositions

Ce projet Beaumonts découle de quatre constatations initiales :

1. La partie sud-est du parc n'ayant pas encore été aménagée, un espace s'y dessine d'allure " campagnarde ". En enrichissant la végétation spontanée, il est possible d'y établir à peu de frais une " zone champêtre ", de reconstituer un fragment de campagne en ville.
2. Il n'y a pas encore, à Montreuil, de telles zones champêtres. En revanche, bien d'autres types d'espaces verts existent déjà dans notre commune, y compris au parc des Beaumonts même, avec ses pelouses, ses équipements pédagogiques, sportifs et ludiques, son coteau boisé. Le " fragment de campagne " ajouterait donc une précieuse originalité aux espaces existants, répondant ainsi à des besoins collectifs et profonds, mais généralement ignorés en pratique.
3. Avec l'expansion des zones bâties, il devient toujours plus important de préserver en leur sein une flore et une faune de type " non-urbain ". De plus, l'avifaune des Beaumonts s'avère particulièrement riche, et ce en toute saison (nicheurs, migrateurs, hivernants), au point que la constitution d'une réserve ornithologique se voit justifiée (sur cette question, voir le chapitre 2 et les annexes 1 à 3).
4. Le Parc des Beaumonts peut devenir l'un des pivot les plus originaux d'un " circuit vert " à Montreuil. En outre, il s'inscrit dans une potentielle " trame verte " intercommunale dont beaucoup d'éléments existent même s'il reste souvent à les mettre en valeur. Or, la reconstitution de telles trames vertes (y compris dans leur dimension naturaliste) s'impose en matière d'urbanisme, tout particulièrement en région parisienne.

Les propositions qui suivent tiennent donc compte de ces exigences : répondre aux besoins des Montreuillois en offrant une variété d'espaces verts, assurer une protection de la faune et de la flore et, pour reprendre le *moto* de la Charte, " *penser global... agir local* " en reliant ce qui peut être fait aux Beaumonts à des considérations plus vastes (trame verte régionale, besoins des oiseaux migrateurs, etc.).

A - LA ZONE CHAMPETRE

La proposition " cadre " est de constituer, sur la partie encore non aménagée des Beaumonts et en s'aidant de la couverture végétale qui y existe déjà, un " espace champêtre ". Cet espace répond à plusieurs fonctions : paysage original, zone de calme et de rencontre avec une forme de nature, protection de la faune et de la flore, pivot d'une trame verte intercommunale... Inséré dans l'ensemble du parc, il s'organise en cercles concentriques (*voir carte 2*).

1. Au cœur de la friche, la réserve. Sa fonction première est évidemment de protection (réduction de la pression humaine, zone de replis pour les oiseaux, nidification et halte migratoire pour certaines espèces). Mais elle joue aussi un rôle dans l'équilibre d'ensemble de l'espace champêtre. Elle contribue à maintenir le calme indispensable à son " cachet " campagnard en constituant, en son centre, un pôle de silence et en lui donnant un " horizon ", une " profondeur de champ " interne, en diffusant les promeneurs à son pourtour.

2. Une " ceinture verdoyante " entoure la réserve. Souvent d'une belle largeur, elle offre un long parcours circulaire de promenade entre buissons, arbustes, arbres... En son coin sud-ouest, un " point de vue " domine le site du haut d'une butte actuellement en cours d'élévation (par décharge de terre) et dont les flancs sont plantés de buissons.

L'actuelle couverture végétale doit être notablement renforcée (haies, ronciers, buissons denses, groupes d'arbustes...) en utilisant des essences franciliennes. Des mares et dépressions humides contribuent à enrichir paysage, flore et faune. Pérenniser la présence de l'eau est important à plus d'un titre (voir chapitre 3) et il s'agit là de l'une des principales interventions proposées sur le site. Actuellement, bien que les terrains, assez imperméables, restent longtemps humides après les pluies, ils se dessèchent par temps sec.

3. Deux chemins facilitent la traversée du site. Ils permettent aux piétons pressés de traverser rapidement ce secteur du parc tout en les éloignant de la réserve et de la zone promenade. L'axe sud-nord longe en effet le petit bois à l'ouest, et l'axe ouest-est chemine au nord d'un long talus artificiel qui protège la réserve.

4. L'insertion de cette zone champêtre dans l'ensemble du parc est assurée :

a. Sur les flancs ouest et sud par les bosquets, chemins et sentiers existants, complétés par une lisière le long de la rue des Quatre Ruelles.

b. Sur le flanc est (le long de la rue Paul Doumer) par un choix d'aménagements variés (en particulier là où se trouve la décharge qu'il est prévu de déplacer), choix à faire entre pelouses, équipements sportifs, ludiques ou pédagogiques, jardinets, etc.

c. Sur le flanc nord, où débouchent déjà les chemins assurant la traversée directe, le lien avec les pelouses aménagées est assuré par un étang de facture naturelle. Cet étang apporte un " plus " paysager appréciable dans ce parc actuellement dépourvu de toute pièce d'eau. S'ouvrant librement sur la pelouse nord, bordé ailleurs de buissons denses et d'une petite roselière, il se fond au sud avec la ceinture verte. En harmonie avec les deux secteurs du parc, il a une fonction ludique là où il borde les pelouses tout en protégeant efficacement un coin de la réserve. Il contribue à enrichir la flore et la faune.

5. Un sentier " découverte de la nature " sillonne le parc. Destiné notamment, mais pas seulement, aux enfants des écoles, il présente l'ensemble de la flore et de la faune des Beaumonts (et pas seulement l'avifaune !). Il parcourt la " ceinture verdoyante ", utilise le " point de vue ", mais visite aussi les autres parties du parc (le coteau boisé).

L'insertion de la zone champêtre dans l'ensemble du parc ne pose pas de grand problème. La constitution de l'étang est le seul relativement gros aménagement envisagé - et il en vaut le coup. Pour le reste, les propositions sont conçues en tenant compte de l'état actuel des choses (la couverture végétale, les terrains, la butte en constitution...). Il faudra certes opérer nombre de " retouches " et enrichir considérablement la végétation spontanée, mais en s'appuyant sur ce qui existe plutôt qu'en détruisant.

Pour une présentation plus détaillée de la zone champêtre, voir le chapitre 3.

B - QUELQUES PRECISIONS

Quitte à se répéter, il peut être utile de revenir sur quelques questions qui ont fait malentendu dans le passé et qui touchent au caractère global de la démarche proposée ici.

1. Quant au projet, il ne s'agit pas uniquement de préserver la nature.

Etant moi-même autant engagé sur le plan social que sur celui de la défense de la nature, je suis bien convaincu qu'il faut essayer d'intégrer au mieux les deux domaines dans un projet qui concerne un important espace vert en zone urbaine. L'option " zone champêtre ", pour la partie encore non aménagée des Beaumonts, se justifierait parfaitement même si l'intérêt ornithologique du site était moindre. En fait, ce fragment de campagne en ville, cette " ceinture campagnarde " autour de la réserve remplit simultanément de multiples fonctions : espace de détente, de calme et de découverte ; " zone tampon " qui protège, équilibre et prolonge la réserve ornithologique ; milieu qui, par sa richesse intrinsèque, contribue à la biodiversité des Beaumonts (flore, insecte, etc.) ; " pivot " et " relais " fort original s'insérant dans une trame verte...

Il peut donc être utile de commencer par discuter de l'intérêt général, pour les Montreuillois, d'un tel espace champêtre sur les Beaumonts, avant de voir comment la réserve proprement dite peut s'inscrire en son sein. Il s'agit en effet tout autant de préserver/recréer un paysage, un milieu campagnard en zone

urbaine, aux bénéfices des habitants, que de protéger la nature

2. Coté nature, il ne s'agit pas uniquement d'avifaune.

En l'état actuelle de nos connaissances, l'avifaune des Beaumonts semble relativement plus remarquable que sa flore, ses insectes, etc. Mais c'est le milieu " campagnard " dans son entier qui mérite d'être préservé pour " aérer " notre commune urbaine. Un milieu qui peut, de surcroît, être aisément enrichi tant en ce qui concerne la végétation que d'autres animaux que les oiseaux, par exemple en pérennisant des milieux humides (étang, mares, fossés et dépressions, voire ruisseaux).

Notons à ce sujet que la richesse du " sentier découverte " ne tiendrait pas uniquement à l'avifaune, mais aussi, par exemple, à la végétation et aux insectes. Surtout, de par sa variété, le site des Beaumonts permet plus que d'autre la mise en évidence visuelle et pédagogique de multiples " interactions " entre activités animales (recherche de nourriture, recherche de sécurité, etc.) et types de végétation (*pour plus d'explications sur cette question, voir chapitre 3*).

3. Coté végétation, il ne s'agit pas uniquement de la friche.

L'intérêt avifaunique des Beaumonts s'explique par bien des raisons : la variété de la végétation (friche, végétation rase, buissons, broussailles, ronciers, arbustes, grands arbres isolés, pelouses, plusieurs types de boisements, sous-bois variés), l'environnement immédiat ouvert (un cimetière adjacent de sept hectares, le " damier " verdoyant du quartier des Murs à pêches d'une cinquantaine d'hectares, etc.), une bonne exposition à l'ensoleillement (mais aussi au vent...), ce que l'on appelle " l'effet d'îlot " (un havre dans l'océan urbain parisien), sa position dominante (un migrateur le repère de loin), son insertion dans un tissu urbain souvent assez aéré (pavillons, grands ensembles). Enfin, si la pression humaine est déjà notable (ainsi que celle des chiens et chats), elle reste moins forte que dans les parcs et bois aménagés sous des formes traditionnelles.

Insistons encore sur l'importance de la combinaison botanique. Pour l'avifaune, la friche seule, sans les autres éléments (des buissons aux arbres), perdrait beaucoup de son intérêt, et vice-versa. Il en va de même en ce qui concerne l'espace de détente et de découverte : la friche lui donne un " horizon " (comme dans la nature), alors que la " ceinture verte " (avec ses buissons, arbustes, mares...) constitue un lieu varié et " vivant " de promenade-découverte.

4. Coté " aménagement ", il ne s'agit pas uniquement de " réserver " un espace.

L'importance de l'espace champêtre, du double point de vue naturaliste et humain, nous permet d'écartier d'emblée un schéma simpliste : une vaste pelouse qui viendrait brusquement buter sur des barrières derrière lesquelles se trouverait la " réserve ". Les oiseaux ne seraient pas convaincus, ni les humains qui, frustrés d'un espace, briseraient probablement les barrières. La " zone tampon ", cette large ceinture de verdure, est donc tout aussi importante que la partie effectivement mise en réserve, au cœur de la friche. Toutes deux doivent être conçues de façon complémentaire et, de plus, l'ensemble doit être intégré à la partie déjà aménagée des Beaumonts, ainsi qu'à l'espace urbain environnant.

5. Enfin, coté " vision ", il ne s'agit pas seulement des Beaumonts.

Il existe à Montreuil pas mal d'éléments pour constituer des circuits verts dont les Beaumonts et Montreuil seraient des pivots ; plusieurs associations travaillent actuellement dans cette perspective. Au-delà, il est possible d'insérer le site des Beaumonts au sein d'une trame verte intercommunale. A condition de le vouloir, c'est-à-dire de valoriser dans ce but les formes variées qu'elle peut épouser (coulées vertes, grands ensembles, jardins, parcs, bois, cimetières, friches, berges, etc.), une telle trame pourrait relier au sud le bois de Vincennes et les boucles de la Marne, à l'est les espaces verts de Rosny à Bondy, au nord le parc de La Courneuve et le Bourget (et même peut-être à l'ouest le Père Lachaise).

Aérant le tissu urbain, de telles trames vertes aident conjointement à une circulation plus conviviale des humains et aux déplacements plus aisés des autres animaux, volants ou non. Plus fondamentalement, même

en ville (milieu artificiel par excellence), il est possible de limiter la tendance à l'artificialisation maximale qui a caractérisé l'aménagement du territoire, ces dernières décennies, dans et hors les zones urbaines (E : Boucart 1994, P.-A. Brossault et al. 1995, D. Carbiener 1995, Ecologie politique 1995). Certes, ce que l'on appelle aujourd'hui "écologie urbaine" est loin de se limiter à la question des espaces verts ou semi-naturels. La dimension sociale s'avère essentielle. Or, en ce domaine, le projet présenté ici n'a rien d'élitiste, bien au contraire : se sont les enfants, personnes, familles ou communautés qui n'ont pas les moyens d'échapper régulièrement à la métropole qui ont le plus besoin de pouvoir accéder aisément à un fragment de campagne en ville.

C - ALLER DE L'AVANT

Pour préciser et finaliser ce projet, il reste évidemment à faire une étude plus complète de la flore et de la faune des Beaumonts, à répondre à certaines questions précises (par exemple, quelle surface devrait au minimum occuper la partie mise en réserve pour remplir ses fonctions), à faire appel à des expertises (par exemple, pour le choix des essences à favoriser), à discuter plus collectivement de diverses options (y compris en rapport avec d'autres projets initiés sur Montreuil), à définir les coûts, le tout permettant d'informer et de consulter la population à partir de propositions mûries.

Les contraintes financières dont la mairie est aujourd'hui tributaire semblent lui interdire d'investir immédiatement dans une série d'études préalables. Ceci ne signifie pourtant pas qu'en attendant, rien ne peut ni ne doit être fait. D'une part, le simple "laisser faire" est dangereux : le site ne doit pas garder son actuel aspect de dépotoir et l'évolution spontanée de la végétation risque de trop l'uniformiser (la friche tend à se "boucher", la végétation rase disparaissant ; l'extension du boisement ne semble favoriser que les frênes...). Si cette uniformisation se poursuit, le site va perdre une partie de sa richesse. D'autre part, il est possible d'aller de l'avant sans attendre nécessairement une réponse complète aux questions mentionnées ci-dessus.

Si l'on s'en tient aux grandes lignes du projet, il n'est pas besoin d'une coûteuse étude préalable pour savoir que nous pouvons faire ce double choix : enrichir Montreuil d'une zone champêtre et mieux protéger sa flore et sa faune. Et ce, pour trois raisons finalement assez simples :

a. L'espace non encore aménagé sur le site des Beaumonts est important (une douzaine d'hectares) et s'insère dans l'ensemble du parc (environ 25 hectares), avec tout ce qu'il offre déjà. Il y a donc effectivement la place de réaliser conjointement la ceinture champêtre et, ramassé en son centre, la réserve proprement dite, sans exclure divers autres à-côtés.

b. Pour l'essentiel, nous savons que le projet n'a rien d'hypothétique, puisqu'il s'inscrit dans la réalité présente : l'espace champêtre émerge "spontanément" dans la partie non aménagée des Beaumonts.

c. Sans investissements lourds — et donc sans préjuger de l'avenir — il est possible de prendre une première série de mesures : constituer une équipe collective de suivi (impliquant à la fois des indépendants, des associatifs, la mairie et ses services concernés), orienter en fonction du projet le travail routinier des services de la mairie sur le site même, poursuivre la collaboration sur cette question avec la Diren, faire appel à divers organismes (lycée d'horticulture...) et associations, etc..

Le tout pour commencer à intervenir de façon concertée sur le site, pour en connaître mieux les ressources, pour prévenir sa dégradation possible, pour l'enrichir peu à peu, pour engager un travail pédagogique.

(Voir le chapitre 4 pour une présentation des premières propositions qui n'implique ni investissements spéciaux ni finalisation du projet).

Des individus, des organismes et associations manifestent leur intérêt pour ce projet. C'est par exemple vrai de la Diren, mais aussi de composantes du CLE, de l'Association des lépidoptéristes parisiens et du Centre ornithologique pour la région Ile-de-France (le CORIF, dont je suis membre, et qui doit devenir la

structure régionale de la Ligue pour la protection des oiseaux, LPO).

A ce stade, la principale question n'est pas financière. Il est possible d'avancer, sans frais importants, vers la mise en œuvre du projet Beaumonts en impliquant les services de la mairie, divers organismes, des associations et des individus. Mais il faut, pour cela, un clair " feu vert ", une impulsion, en provenance de la mairie elle-même.

II - L'IMPORTANCE ORNITHOLOGIQUE DU SITE

Il ne s'agit, dans ce chapitre, que d'analyser la question de façon très synthétique. La présentation détaillée des données ornithologiques concernant les Beaumonts a été reportée aux trois premières annexes : liste des espèces observées, statuts et récapitulatif des observations, éléments de comparaison avec d'autres sites (péri)urbains. Par ailleurs, l'annexe 4 fournit de premières données entomologiques.

Les Beaumonts n'ont été ornithologiquement découverts qu'en février 1993, mais leur intérêt est rapidement devenu évident. A tel point qu'il a été intégré à la carte des 50 principaux sites ornithologiques de l'Ile-de-France, réalisée par le CORIF et l'IGN, alors que son inventaire avifaunistique était encore très incomplet (*voir la bibliographie en annexe V*).

En trois ans de prospection relativement " légère ", 85 espèces ont été recensées qui utilisent effectivement le site (10 autres espèces ayant été vues en survol seulement, soit un total de 95 espèces). Si l'on tient compte des conditions d'observation, de l'absence de plan d'eau comme de la marginalité des conifères, ce nombre est important. Plus significatif encore, la combinaison d'espèces est originale, précieuse pour un site en milieu urbain.

A - PRESENTATION D'ENSEMBLE

L'importance du site concerne autant les espèces communes que rares. Il joue un rôle tant par rapport à l'avifaune locale que pour les migrateurs qui ne font que traverser la région. La commune de Montreuil fait face à une réelle responsabilité. Mieux, elle peut jouer, ici, un rôle pilote en matière d'écologie urbaine.

Pour des raisons de lisibilité, la liste nominale des espèces concernées est reporté au point B.

1. Pour les espèces urbaines. Bien que les oiseaux les plus caractéristiques des Beaumonts frappent par leur originalité en milieu urbain, soulignons d'abord que ce site joue un rôle local important, pour l'avifaune " normale " de Montreuil et Fontenay, en ce qui concerne des espèces familières des villes (soit une bonne vingtaine).

En effet, les espèces qui nichent en milieu urbain (sur les maisons, dans les jardins), voient leurs effectifs limités par le manque de nourriture (elles ne peuvent, en effet, allonger trop leurs déplacements quotidiens pour la rechercher). Les Beaumonts leur offrent en toutes saisons des réserves importantes. La destruction du site aurait des conséquences graves non seulement pour les espèces rares en milieu urbain, mais aussi sur la densité des espèces communes.

2. Des nicheurs " campagnards " en ville. Au printemps, une bonne quarantaine d'espèces a été observée aux Beaumonts, dont une douzaine d'espèces non-urbaines (plus ou moins régulièrement présentes). Ces espèces profitent de la friche, des buissons et ronciers, de la protection d'une végétation souvent dense, du " fouillis " ambiant. Elles semblent, souvent, nicher régulièrement. C'est l'un des aspects les plus intéressants du site, sur le plan ornithologique.

La présence de telles espèces est de plus en plus rare au sein de l'agglomération parisienne (et même au bois de Vincennes !) du fait des " aménagements " réalisés. Précieuse, leur nidification est aussi fragile. Elle ne concerne, bon an mal an, que quelques couples pour chaque espèce. Elle peut être radicalement remise en cause si le milieu est transformé, ou si la pression humaine augmente trop.

3. Un havre hivernal. En tout, une grosse quarantaine d'espèces a été observée en hiver. Outre les résidents locaux, le site accueille des hivernants venus du nord (une vingtaine d'espèces). Deux espèces " estivantes " hivernent régulièrement alors que le gros de leurs populations migre au sud pour la mauvaise saison. On note aussi la présence épisodique d'individus de deux autres espèces rares en hiver dans notre région. Certaines années du moins, des fringilles et grives hivernent en nombre.

La population hivernale des Beaumonts semble varier assez fortement selon les années sans qu'il soit encore facile d'estimer pourquoi (variations climatiques... ou travaux réalisés en 1995-1996 ?).

4. Une halte migratoire. Après trois ans de prospection, environ soixante-dix espèces ont été observées lors des migrations (dont près d'une dizaine en survol seulement, les autres ayant au moins une fois fait effectivement halte aux Beaumonts), sur lesquelles plus de trente espèces n'ont été vues qu'en migration. Au fil des ans, le nombre d'espèces migratrices reconnues devrait encore augmenter, surtout si la prospection se fait plus collective. On peut d'ailleurs penser qu'en dehors de celles pour qui le site ne convient absolument pas (grands rapaces, oiseaux d'eau...), toutes les espèces qui survolent la région parisienne l'utilisent comme halte, au moins occasionnellement. Le rôle de halte migratoire des Beaumonts est particulièrement remarquable — et c'est un autre des aspects les plus intéressants du site sur le plan ornithologique. Il illustre l'importance de ce que l'on appelle " l'effet d'îlot " (dans l'océan urbain) ou " l'effet d'oasis " (dans le désert urbain).

La zone urbaine parisienne représente un problème pour nombre de migrants. Peter Berthold (1994) a synthétisé les connaissances en ce domaine. Un jeune passereau " type ", par exemple, effectuant sa première migration, ne vole, au commencement de son périple, que quelques heures par nuit. Puis il lui faut se poser rapidement sur un site visible dans l'obscurité. Au matin, il doit trouver une nourriture appropriée sur place, ou non loin, et ce dans un endroit suffisamment calme pour accumuler de nouvelles réserves et se reposer (il peut rester là quelques jours). Progressivement, le temps de vol augmente, mais en général l'oiseau ne couvre pas plus de 50-75 km par nuit.

On comprend donc l'importance des Beaumonts. En position élevée, le site est visible de nuit. Il offre un éventail intéressant d'aliments et, *tout étant relatif*, un peu de calme. Cet intérêt peut être accru par les mesures de préservation et aménagement, il tend aussi à croître compte tenu de la raréfaction générale des sites favorables dans la région : l'expansion urbaine et démographique de la région se poursuit alors que le tissu urbain continue à se densifier et que des friches favorables sont régulièrement détruites.

5. Autres éléments. L'avifaune des Beaumonts comprend des espèces peu communes ou rare pour la région (un nicheur, des migrants...). On y voit relativement régulièrement des passages précoces ou tardifs.

Accessoirement, la position dominante des Beaumonts permet de noter des passages migratoires au-dessus de Paris, dont ceux de grands oiseaux comme les oies, grues, rapaces. Divers survols peuvent fournir des données sur les déplacements régionaux et locaux.

Rappelons que ne sont que marginalement représentées ici les espèces qui dépendent de l'eau ou des conifères. Et pourtant, tant d'un point de vue quantitatif (nombre d'espèces) que qualitatif (nicheurs campagnards et variété des migrants), les Beaumonts se comparent avantageusement avec beaucoup d'autres sites " urbains ". Voir annexe 4.

B - LES ESPECES CONCERNEES

Sans chercher à présenter ici une liste exhaustive des oiseaux observés au Beaumonts, voici les principales espèces auxquelles nous nous sommes référées dans le point précédent.

1. Parmi les espèces " urbaines ". L'éventail d'espèces plus ou moins usuelles en région parisienne et représentées aux Beaumonts est intéressant. Nichent notamment les Pic épeichette, Grive draine, Sittelle torchepot, Gobemouche gris, Grimpereau des jardins, Mésange à longue queue, Geai des chênes, Chardonneret élégant... Utilisent aussi le site, sans nécessairement nicher sur place : Faucon crécerelle,

Chouette hulotte, Martinet noir, Pic vert, Pic épeiche, Hirondelle de cheminée, Hirondelle de fenêtre, Rougequeue noir...

2. Parmi les nicheurs “ ruraux ”. Chez les nicheurs “ certains ” et “ probables ” — voir en annexe 2 la définition de ces termes — notons : Alouette des champs, Pipit farlouse, Traquet pâtre, Hypolaïs polyglotte, Fauvette des jardins, Fauvette grisette, Pouillot fitis, Moineau friquet, Linotte mélodieuse, Bruant zizi (peu commun en Ile-de-France)... Et parmi les nicheurs “ possibles ” : Rousserolle verderolle, Mésange nonnette, Bouvreuil pivoine.

3. Parmi les hivernants. Notons la présence (quasi) constante de Serin cini et Bruant zizi, deux espèces surtout “ estivantes ”, et, parfois, de rares Fauvettes des jardins (très épisodiquement) ou Pouillots véloces (plus régulièrement). Hivernage (souvent irrégulier ou occasionnel, mais parfois en nombre) de : Epervier d'Europe, Grive litorne, Grive mauvis, Roitelet triple-bandeau, Roitelet huppé, Pinson du nord, Tarin des Aulnes, Moineau friquet, Bruant jaune, Bruant des roseaux.

4. Parmi les migrants. Outre une partie des espèces qui, par ailleurs, nichent ou hivernent aussi aux Beaumonts, la migration amène des espèces qui n'apparaissent qu'à cette occasion : Bécasse des bois, Pigeon colombin, Tourterelle des bois, Alouette lulu, Hirondelle de rivage, Pipit des arbres, Bergeronnette printanière, Bergeronnette des ruisseaux, Bergeronnette grise, Rossignol philomène, Rougequeue à front blanc, Traquet motteux, Traquet tarier, Merle à plastron, Pouillot siffleur, Gobemouche noir, Bruant proyer, etc. L'apparition de certaines espèces est vraiment remarquables : Pipit rousseline, Gorgebleue à miroir, Bruant ortolan.

5. Parmi les (quasi) absents. Sans nécessairement être totalement absents, deux types d'espèces sont mal représentées aux Beaumonts : celles qui dépendent des conifères (Mésange noire, Mésange huppée et, pour la nidification, Roitelet huppé...) comme celles qui dépendent de l'eau (canards, fuligules, Poule d'eau, laridés...).

C - REMARQUES ET PREMIERES CONCLUSIONS

Ce rapport ne donne pas une image exagérée de la richesse avifaunique des Beaumonts, bien au contraire. Ce site n'a été suivi que trois ans (et ce, de façon discontinue). C'est une durée très courte (certains lieux sont suivis depuis le XIX^e siècle !). La liste des espèces observées aux Beaumonts continue à s'allonger régulièrement, notamment pour les migrants et les visiteurs. De plus, le milieu évolue et nous manquons de points de repères dans le passé pour savoir quelles espèces, actuellement disparues, pourraient revenir au prix de certaines mesures.

La plupart des sites ornithologiques sont prospectés par de nombreuses personnes, avec un travail collectif. Ici, à de trop rares exceptions près et malgré quelques progrès récents, le gros des données n'a été collecté que par un seul observateur qui a, certes, quelques qualités (dont la constance) mais, aussi, des limites (dont une insuffisance en identification auditive). Mes amis ornithologues bénéficient d'une meilleure ouïe, d'une meilleure vue et d'une meilleure formation. Ils entendent le Grosbec quand je me sens sourd, repèrent le Mergule sur fond de vague quand je me sens aveugle, identifient une grive sur un coup d'aile quand je me sens idiot. Chacun d'eux aurait recueilli des données plus complètes.

Un suivi collectif aurait certainement permis de compléter la liste des espèces, de mieux préciser certains statuts, d'avoir des estimations quantitatives plus rigoureuses, etc. Je le souligne, car cela reste un problème. Il importe de constituer rapidement une équipe de suivi ornithologique (et, plus généralement, naturaliste).

L'avifaune du site des Beaumonts est très riche en toute saison. Elle comprend un nombre important d'espèces rares en milieu urbain et, même, quelques espèces peu communes en Ile-de-France. Le “ penser global... agir local ” s'applique ici très directement au cas des Beaumonts. Qui, à Montreuil, veut “ globalement ” défendre l'avifaune (élément de la biodiversité) doit prendre en compte ce site local. Sinon, les grandes déclarations d'intention ne seraient que des effets de manche.

En l'état, le site reste fragile et il ne peut être bouleversé sans danger. On sait ce que l'on perd, on ne sait pas ce que l'on gagne... Si l'on commence par faire table rase de ce qui existe, on risque de détruire la richesse des Beaumonts, quoi que l'on reconstruise après. L'idée de base est donc de s'appuyer sur ce qui existe et de l'enrichir, d'ajouter plutôt que de retirer. De respecter le caractère propre du site.

Cela ne veut pas dire qu'aucune amélioration n'est possible, mais que l'aménagement de la zone champêtre doit pleinement tenir compte des certaines contraintes ou de certains besoins : multiplier les abris naturels pour la faune (blocs denses de végétation, ceinture de protection de la réserve, végétation à feuilles persistantes, haies...), recourir à des essences botaniques franciliennes et non " exotiques " (ces dernières étant en particulier mal adaptées aux besoins de " nos " animaux), maintenir et accroître la variété des espèces botaniques, préserver des espaces de végétation rase, fournir une nourriture en toute saison (en favorisant, par exemple, les essences porteuses de baies...).

La pérennisation de la présence de l'eau, inscrite dans le " terroir " marneux des Beaumonts, serait très importante. Mares et dépressions humides augmentent la variété du paysage (richesse visuelle), enrichissent qualitativement la flore et la faune (insectes...), fournissent une nourriture appréciable aux oiseaux insectivores, etc. Par ailleurs la présence d'un étang serait vraiment très agréable aux humains, et c'est peut-être la principale raison pour le créer. Mais il serait aussi fort agréable à diverses espèces d'oiseaux pour qui les Beaumonts deviendraient un relais entre les plans d'eau de Montreau et Vincennes.

III - UN SITE " CHAMPETRE " POUR LES MONTREUILLOIS

Le site des Beaumonts reste le principal espace où une zone " champêtres ", peut être préservée et développée, à Montreuil. Il offre de réelles possibilités pour un projet " découverte de la nature ". Vu les aménagements déjà existant sur Montreuil, il ne prend pas la place d'autres types d'espaces verts, mais complète la variété du patrimoine communal. L'idée de valoriser ou reconstituer de tels espaces campagnards en zones urbaines commence à être prise en compte, notamment en proche banlieue. Là aussi, Montreuil peut participer à une mise en œuvre novatrice d'écologie urbaine.

A - VALORISER L'ORIGINALITE DES BEAUMONTS

La " banalisation " du site en un parc urbain traditionnel ne serait pas seulement très dommageable pour l'avifaune et la biodiversité. Elle restreindrait aussi qualitativement la palette des " espaces " à la disposition des Montreuillois. Cette partie des Beaumonts peut en effet offrir mieux que d'autres atmosphère campagnarde, étang et verdure foisonnante, zone de promenade, sentier découverte, calme (pôle de silence). Cela correspond à des besoins effectifs, même s'il sont trop rarement pris en compte en zones urbaine.

D'autres besoins, légitimes, ont déjà leurs espaces, souvent sur le site même des Beaumonts. La partie aménagée du parc et ses environs immédiats offrent de vastes pelouses, divers équipements ludiques et sportifs. Il existe d'autres espaces verts à Montreuil. La place Jean Jaurès, face à la mairie, et le parc Montreau accueillent des manifestations. Hors la commune, le bois de Vincennes n'est pas loin.

Il s'agit donc bien, aussi, de préserver et de valoriser l'originalité du site pour les Montreuillois. L'existence d'espaces " champêtres " en zone urbaine, près de chez soi, est importante pour toutes et tous. Elle l'est tout particulièrement pour les familles qui ne possèdent pas de résidence secondaire à la campagne ou de voiture pour s'évader...

Dans cet esprit, notons que l'avifaune ne serait pas la seule à bénéficier des mesures évoquées en conclusion du chapitre précédent. Le site s'enrichirait sur d'autres plans (essences botaniques, micromamifères, batraciens, insectes...) ce qui augmenterait notablement sa diversité biologique ainsi que sa beauté paysagère — et ce qui serait tout bénéfique pour les Montreuillois.

II - LA CONCEPTION DE L'ESPACE CHAMPETRE

L'idée directrice est donc de combiner au mieux ce qui est agréable aux humains et indispensable à la faune. Cette ambition me semble en l'occurrence réaliste, mais à certaines conditions qui demandent réflexion. La présentation générale de la zone champêtre et de son organisation en cercles concentriques ayant été faite au chapitre I, précisons maintenant un certain nombre de questions.

1. Prudence. Il faudra, tout d'abord, progresser de façon prudente dans l'aménagement du site. Il faut, en particulier, éviter d'interrompre la nidification d'espèces dont la présence est fragile. De même, il faut éviter que l'enrichissement du milieu (hydrologique, botanique) ne mette en péril, par exemple dans la friche, certaines espèces (de plantes, d'insectes...).

La situation du site reste fragile. La pression des dérangements (humains, canins) comme de la prédation (braconniers, chats, corvidés, probables petits carnassiers...) est d'ores et déjà importante. Des mesures de protection devront donc être prises précocement : plus le site deviendra attrayant (ce qui sera le cas dès qu'il nettoyé de ses rebus...) et plus la fréquentation humaine va augmenter. Il y aura une période dangereuse, l'attrait du site augmentant alors que la nouvelle végétation protectrice (haies, blocs denses, barrières végétales...) n'aura pas encore eu le temps de pousser. Il nous faut donc rapidement réfléchir à ce problème — et demander conseil là où l'expérience existe.

2. Cohérence. La zone champêtre permettra d'achever l'aménagement du parc des Beaumonts, en panne depuis longtemps, de façon à la fois originale et économique. Nous parlons donc d'un tout. La zone champêtre n'est pas une pièce rapportée. Elle s'intègre au reste du parc, soulignant son caractère propre. Elle bénéficie des pelouses et du coteau boisé.

Avec ses petits bois, haies, butte, ceinture de verdure, arbres isolés, friche, végétation rase, étang et mares, la zone champêtre forme elle-même, dans sa variété, un tout qui a sa cohérence (le fragment de campagne en ville) du double point de vue humain et naturel. Il faut donc s'assurer que les nouveaux aménagement particuliers en périphérie (pédagogiques, ludiques...) ne bouleversent pas cette cohérence.

3. Francilien. La végétation du site doit être densifiée dans la ceinture verte et, de façon générale, enrichie. Compte tenu de l'option de fond retenue, tant du point de vue paysager que naturaliste, il faut exclure l'importation d'essences exotiques. Par ailleurs, il ne faut pas introduire dans le secteur encore non aménagé du parc de nouveaux conifères qui ne correspondent pas au caractère proprement " campagnard " du milieu. Une cinquantaine de conifères (ou assimilés) ont déjà été plantés dans la partie aménagée du parc. En prenant de l'âge, ils suffiront peut être à attirer des espèces d'oiseaux qui leur sont inféodés (Mésange noire ou huppée, Roitelets...). Sinon, tant pis.

4. Tampon. L'une des clefs du succès me semble être la " zone tampon ", le rapport entre la ceinture verte (lieu de promenade), les mesures de protection et la réserve ornithologique (au cœur de la friche). D'une part, les blocs de végétation entre les sentiers doivent être suffisamment gros et denses pour offrir un refuge effectif (aux nicheurs au printemps, aux hivernants quand les feuilles sont tombées...) malgré la proximité humaine ; les haies, ronciers, etc. doivent être mis à contribution ; les essences choisies doivent contribuer à la production de nourriture toute l'année et pour toutes les espèces (baies hivernales pour les grives, aulnes pour les Tarins, etc.).

D'autre part, la protection de la zone en réserve devrait se faire de façon aussi " naturelle " que possible : le plan d'eau, haies, buissons et broussailles, fossé humide, etc. Ce sera plus beau et cela devrait moins " provoquer " que les barrières métalliques nues. La partie interne de la ceinture champêtre devrait donc être épaisse et particulièrement dense.

Assurer une flore de belle variété, une végétation foisonnante et des essences d'hiver (baies, feuilles persistantes...) dans la " promenade-verte ", n'intéresse pas que les animaux. Cela rendra aussi " vivant " pour le promeneur ce " tunnel de végétation " tout au long de l'année.

5. Réserve. L'établissement d'une réserve naturelle impose évidemment une contrainte majeure : interdire l'accès d'une zone suffisamment grande (dont il nous faut encore déterminer la surface) pour lui permettre de jouer son rôle protecteur (accueil de nicheurs comme l'Alouette des champs, de migrateurs comme le Merle à plastron, etc.). Vu la pression qui s'exerce sur les terrains en zone urbaine, c'est un choix " courageux ", mais aujourd'hui de plus en plus nécessaire compte tenu de l'expansion même de

l'urbanisation. La signature d'une charte pour l'environnement implique d'ailleurs une certaine " obligation d'exemplarité " .

Ce choix n'est pas seulement nécessaire, il est aussi possible, grâce à l'espace ici disponible. Parce qu'elle est ramassée au centre d'un dispositif concentrique, la réserve apparaîtra moins grande qu'elle n'est. En revanche, la ceinture verte qui l'enserme, offrant un long cheminement périphérique, apparaîtra plus grande. Par ailleurs, la friche en réserve n'est pas seulement un espace " perdu " : elle peut contribuer à renforcer le cachet propre de la zone champêtre en lui donnant un " horizon " interne, en constituant un utile " pôle de silence ". Je pense, notamment, à l'exemple du Vondelpark d'Amsterdam : deux grandes zones de pelouses centrales, enserrées de canaux, sont interdites au public (mais pas aux animaux de ferme, moutons, vaches, âne... et Lama !). Cela " libère " véritablement un espace au cœur du parc, agréable à la vue et fort reposant (le " pôle de silence ").

6. Friche. La surface de la friche va être réduite par l'étoffement de la ceinture verte et l'aménagement de la frange est du site (le long de la rue Paul Doumer). Or, la friche joue un rôle importants (nourriture) pour un grand nombre d'espèces (y compris " urbaines ") et reste indispensables à des " ruraux " et migrants. Il pourrait donc être nécessaire de maintenir largement en état la petite friche qui existe actuellement sur une partie du coteau.

De plus, les actuels arbres isolés (qui ont un rôle refuge) seront inclus dans la ceinture verte, fréquentée. Il serait peut être bon de planter (ou de laisser pousser) quelques arbres au sein de la friche. Quelques tas de branchages (utilisés par de nombreuses espèces) devront probablement aussi être déposés alentour.

Par ailleurs, il est très important de maintenir au sein de la friche une diversité suffisante et tout particulièrement de reconstituer des espaces de végétation rase (indispensables à l'Alouette des champs, mais aussi aux migrants remarquables que sont les Pipit rousseline et Bruant ortolan). Il faut peut-être envisager une gestion par fauche.

7. Eau. Nous avons déjà signalé que, par temps de pluie, le site affiche un caractère très humide (flaques, boues...) — et fort aride par temps sec. Du triple point de vue paysager (la poésie des mares...), naturalistes (l'augmentation qualitative de la biodiversité) et éducatif (la découverte d'une flore et d'une faune particulières), il est important de pérenniser sous plusieurs formes la présence de l'eau : mares, dépressions humides, fossés, étang ; et ce dans la ceinture verte comme au sein de la friche.

L'aménagement le plus important reste le plan d'eau, style " étang ". Ouvert sur pelouse au nord, bordé de végétation au sud (buissons, roselière), il sera beaucoup plus attrayant qu'un simple bassin de pierre. Il occupera agréablement cet espace charnière, au sommet du coteau, autour duquel s'organisent les divers éléments du parc des Beaumonts. Tout en protégeant le coin nord-ouest de la réserve, il assurera la transition entre la partie " classique " et la partie " champêtre " du site (transition déjà réalisée sous d'autres formes ailleurs). M. Laugier propose que cet étang ait environ 50 mètres de long et 30 de large, ou qu'il soit remplacé par une succession de mares reliées entre elles. Cette dernière option pourrait être moins coûteuse et, d'un point de vue naturaliste, plus riche. Mais elle protégerait probablement moins bien la réserve et, d'un point de vue paysager ou ludique, s'insérerait moins facilement entre les zones classique et champêtre du parc.

Outre sa valeur paysagère, un tel plan d'eau, s'il est correctement protégé au sud par la végétation, attirera peut être des espèces d'oiseaux actuellement absentes (Poule d'eau, certaines Rousserolles...) ou marginales (Colverts...). De toute façon, pérenniser la présence de l'eau, ce serait augmenter considérablement la variété botanique et entomologique du parc.

8. Périphérie. La périphérie de la ceinture champêtre sera utilisée pour l'établissement d'un point de vue (au sommet de la butte artificielle), pour le passage (chemins nord-sud et est-ouest) et pour diverses projets spécifiques.

En ce qui concerne les chemins de traverse, on peut garder le tracé nord-sud qui longe le petit bois, à l'ouest. En revanche, il faut repousser l'axe est-ouest un peu plus au nord de son tracé actuel, de façon à ce qu'il passe au delà d'un long talus artificiel qui peut efficacement protéger la réserve.

Avec, notamment, le déplacement prévu de la décharge, la frange qui borde la rue Paul Doumer semble l'endroit le plus favorable pour implanter un certain nombre d'équipements traditionnels ou de projets qui le sont moins (il en existe pas mal : centre équestre pour enfants, ferme pédagogique, jardins potagers ou fruitiers aux variétés menacées, annexe de l'écomusée...).

9. Découverte. Le potentiel " pédagogique " de l'ensemble du parc des Beaumonts est important, notamment pour les enfants. Sentier nature, sorties d'initiation, panneaux explicatifs, safari photo... : le site pourrait être utilisé de bien des façons par les écoles ou associations, et contribuer aux vocations naturalistes locales.

Il ne s'agit pas ici uniquement, ni même essentiellement, d'ornithologie, mais des divers domaines naturalistes (botanique, entomologie, écologie, etc.). Les oiseaux " rares " du site sont difficiles à voir, mais pas les plantes ou les insectes. De plus, l'action pédagogique ne se fait pas sur " l'occasionnel ", la rareté, mais sur l'habituel, le courant, sur ce qui se voit aisément — c'est-à-dire sur les espèces que l'on rencontre régulièrement après l'initiation. On peut introduire beaucoup de notions avec la Pie bavarde, le Merle noir, la Corneille noire, le Pinson des arbres, le Faucon crécerelle... Comme avec un bel éventail d'essences végétales, les insectes usuels, quelques batraciens...

On visualise en même temps, aux Beaumonts, des milieux variés (friche, bois, etc.). Cela permet de mettre en évidence des différences (associations flore-faune variées) et des complémentarités (une même espèce d'oiseaux, par exemple, pouvant utiliser des habitats différents pour se nourrir, se réfugier, nicher...). Le parc autorise aussi l'action " pédagogique ", individuelle ou collective, à plusieurs niveaux de connaissance. Excellent site pour l'initiation élémentaire, il reste intéressant pour les " mordus " (d'ornithologie mais aussi de botanique ou d'entomologie).

Les Beaumonts peuvent ainsi devenir un " lieu social ", autant que naturel. Mais rappelons que plus la fréquentation humaine augmentera, et plus les mesures de protection devront être importantes pour que le succès même du site " nature " ne conduise pas à son dépérissement...

10. Animation. L'aménagement du site en zone champêtre étant relativement bon marché, des ressources financières plus importantes pourraient être consacrées à l'animation (combinée à la protection avec un " garde-animateur ", par exemple). C'est un type de dépense dont l'utilité est directement perceptible par les habitants. De plus, le rôle d'un " garde-animateur " pourrait être décisif dans le succès durable du projet (outre l'action pédagogique et la protection, il faciliterait le suivi de terrain, le lien avec les " usagers ", la coordination concrète des projets...). Il faudra tenir compte d'une telle priorité dans l'équilibre financier du projet

IV/ PROPOSITIONS IMMEDIATES

Sans préjuger de ce qui devra être décidé ultérieurement sur la base, notamment, des informations complémentaires que nous pourrions obtenir sur les Beaumonts et de la consultation de la population, et sans attendre d'engagements financiers définitifs, il est possible et nécessaire de prendre rapidement des mesures de sauvegarde et d'amélioration du site. Nous devons donc :

1 - Assurer un travail d'équipe. La décision prise voilà un an en commission projet du CLE (créer un groupe de travail ad-hoc) est restée lettre morte. Il est pourtant urgent d'engager un travail collectif avec une équipe, ou plutôt un réseau de suivi :

- Avec les individus, les organismes les plus directement engagés sur ce projet dans la Charte (mairie, Diren...) et les services les plus concernés (Espaces verts...), ainsi peut-être que d'autres organismes comme le Réseau des réserves naturelles volontaires.

- Avec les individus et les associations montreuilloises qui seraient, notamment, prêts à un suivi de terrain pluridisciplinaire (recensement et évolution de la flore et faune, vérification de la cohérence des interventions...), ainsi qu'avec les organisations de quartier et associations intéressées par les divers

aspects du projet Beaumonts.

- Avec les associations franciliennes ou nationales qui apporteraient leur soutien actif et leurs expertises (commissions pédagogie et protection du CORIF, Association des lépidoptéristes parisiens...).

De premiers contacts ont été établis et les réponses sont positives. Mais, pour aller de l'avant, il faut maintenant les élargir et, surtout, les formaliser. Pour progresser, ces démarches doivent devenir le fruit d'une action concertée, avec l'aval de la mairie, et pas seulement d'un engagement individuel sur le projet.

2 - Recenser ressources et besoins. Nous avons besoin d'une information beaucoup plus complète sur le biotope et la biocénose des Beaumonts pour préciser certaines propositions. L'idéal serait de trouver un financement pour une étude systématique et " professionnelle " du milieu. De toute façon, ne serait-ce que pour le suivi durable et régulier, nous devons aussi recourir aux expertises volontaires. Il s'agit à la fois de mieux connaître la flore comme la faune, et de mieux déterminer les besoins (alimentaires, accès à l'eau, à des refuges, etc.) des espèces les plus fragiles (oiseaux, mais aussi insectes, etc.).

Dans le domaine ornithologique, pour aller au-delà de ce qui est déjà fait, il faut engager un suivi collectif (compléter la liste des espèces, préciser statuts et évaluations numériques, compter les nicheurs, prospecter de nuit, etc.).

En ce qui concerne les insectes, notons que M. Laugier, lui-même spécialisé dans les papillons, est prêt à collaborer avec d'autres entomologues pour recenser les espèces (y compris de nuit) et préparer des propositions.

Question botanique, le service des Espaces verts et le lycée d'Horticulture devraient pouvoir aider à la connaissance et au suivi de la flore (flore commune, éventuelles orchidées, champignons, lichens qui sont des indicateurs de la qualité de l'air en régions urbanisées, etc.).

Il faudrait aussi connaître les petits mammifères (rongeurs, insectivores, petits carnivores), la présence éventuelle de reptiles, les mollusques (escargots, limaces...), la microfaune du sol (vers, acariens...) qui fournit des indicateurs de la qualité des milieux.

3 - Nettoyer durablement le site de ses " rebus ". Lors de la " journée de printemps ", le site a été partiellement nettoyé par des membres du CLE et des habitants, puis une partie des gros rebus a été enlevé par la mairie. Force est aujourd'hui de constater que d'anciennes carcasses de voitures n'ont toujours pas été retirées et que les services municipaux continuent déverser leur décharges plus ou moins " vertes ". Le site a retrouvé l'aspect " terrain vague " d'antan ! C'est fort malheureux.

Il ne semble pas y avoir de demi-mesure possible. Les services municipaux devraient donc cesser complètement d'utiliser ce site pour se débarrasser de leurs rebus (seule exception temporaire, la décharge de terre sur la butte), faire enlever vite les carcasses de voitures et autres gros rebus, interdire pratiquement l'accès aux voitures non autorisées... Il s'agit là de la mesure la plus élémentaire.

4 - Prendre de mesures de sauvegarde. Le milieu peut se dégrader sous l'action humaine (décharges, feu, surfréquentation...), mais aussi du fait de l'évolution spontanée de la végétation (boisements intempestifs, plantes par trop conquérantes, uniformisation de la friche...). Par ailleurs, il y a aux Beaumonts des braconniers très actifs (qui chassent notamment le Chardonneret et utilisent filets, trappes, glu...) et une forte pression prédatrice (en particulier des chats).

Il faut donc faire très rapidement le point de la situation. Il serait bon que certaines mesures, au moins, puissent être prises avant le printemps (date des migrations, de la nidification...). Ces mesures peuvent aller du contrôle de l'évolution végétale jusqu'à la protection de sites de nidifications, la pose de nichoirs, une action anti-braconnage, etc. Il faut en particulier " gomer " rapidement le chemin qui a été, récemment et indûment, tracé au travers de la friche.

5 - Opérer des “ retouches positives ” initiales. Comme on l’a noté précédemment, il faut renforcer la végétation refuge aussi rapidement que possible pour éviter qu’une hausse de fréquentation du site n’ait des conséquences trop négatives. Il serait donc bon, dès cette année, d’aller un peu plus loin que les mesures dites de “ sauvegarde ”, visant uniquement à éviter une dégradation du milieu. Compte tenu de l’option de base (s’appuyer sur la végétation qui existe déjà et les espèces franciliennes), il doit être possible de commencer à intervenir par légères “ retouches positives ”, en renforçant des bastions végétaux, en plantant quelques haies le long de grillages existants, en favorisant certaines essences et en introduisant éventuellement de nouvelles, sans attendre qu’un plan général et précis de la zone champêtre ait été dessiné, finalisé et approuvé.

6 - Prendre des initiatives d’information et d’association. Des premières initiatives ont commencé à être prises en ce sens, en 1995 (lors des “ journées ” de l’environnement, dans Le Parisien...). Il faut donc continuer au mieux, en 1996...

Références bibliographiques

- Alexandre, Jean-François et Lesaffre, Guilhem, *Regarder vivre les oiseaux*, tome 1, Falco, Paris 1984.
- Berthold, Peter, “ Migration of a typical migrant, a synopsis of current knowledge ”, *British Birds*, vol. 87 n° 9, septembre 1994.
- Boucart, Eric, “ De la nature en ville. Pour les décideurs et usagers du milieu urbain ”, *Nord Nature* numéro hors série, Fasc. 75/1994.
- Brossault, Pierre-Alain et al., *L’Ecologie à Paris*, Abacus, Paris 1995.
- Bruun, B. et al., *Tous les oiseaux d’Europe*, Bordas, Paris 1992.
- Carbiener, Didier, *Les Arbres qui cachent la forêt, la gestion forestière à l’épreuve de l’écologie*, Edisud, Aix-en-Provence 1995.
- Cramp, Stanley et Perrins, C. M. eds, *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic*, Vol. 1 à IX, Oxford University Press, Oxford 1977-1994.
- CORIF, Liste des oiseaux de la région Ile-de-France, CORIF, Paris 1993 ; “ Le Passer ” ; “ L’Epeichette ”.
- CORIF et IGN, *Carte des Oiseaux et forêts en Ile-de-France*, Paris 1994.
- Damery, René, “ L’avifaune du Parc des Buttes-Chaumonts, Paris XIX^e arrondissement, 1^{er} octobre 1990 - 1^{er} octobre 1992 ”, *Le Passer*, vol. 30 (tome 3 et 4), juillet-décembre 1993.
- Dejonghe, Jean-François, *Les Oiseaux des villes et des villages. Les connaître, les attirer, les protéger*, Point Vétérinaire, Maison-Alfort 1983.
- Dubois, Philippe et Duquet, Marc, *La Passion des oiseaux. Guide pratique de l’ornithologue et du birdwatcher*, Sang de la terre, Paris 1992.
- *Ecologie politique*, “ Les villes durables ” (dossier), n° 13, printemps 1995 (Paris).
- Géroutet, Paul, *Les Passereaux*, vol. 1 à 3, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris 1980.
- Harris, Alan et al., *Identifier les oiseaux, comment éviter les confusions*, Delachaux et Niestlé, Paris 1992.
- Heinzel, Herman et al., *Oiseaux d’Europe, d’Afrique du nord et du Moyen-Orient*, Delachaux et Niestlé, Paris 1992.

- Inventaire de l'avifaune du bois de Vincennes (période du 1^{er} janvier 1984 au 25 avril 1992), 5 pages photocopiées.
- Jonsson, Lars, *Les Oisesaux d'Europe, d'Afrique du nord et du Moyen-Orient*, Nathan, Paris 1994.
- Laugier, Thierry, Liste des insectes rencontrés au parc des Beaumonts (commune de Montreuil-sous-Bois, 93). Remanié et actualisé au 15 octobre 1995, travail encore inédit, 21 pages dactylo.
- Lesaffre, Guilhem, *Oiseaux de Paris*, seconde édition, Paris-Nature Sittelle, Mairie de Paris, Paris 1989.
- Les Verts 93 Ecologie, Groupe local de Montreuil, Projet d'aménagement et de revalorisation du quartier des murs à pêches à Montreuil-sous-Bois (Seine Saint Denis), version 1 - 20 septembre 1992.
- Peterson, Roger et all., *Guide des oiseaux de France et d'Europe*, Délachaux et Niestlé, Paris 1993.
- Propositions d'aménagement du bois de Boulogne au profit de la faune ornithologique, 8 pages, photocopié.
- Réserve d'oiseaux du carrefour de Longchamps Bois de Boulogne Ville de Paris. Compte rendu du suivi ornithologique durant l'année 1991 par le Corif (Centre ornithologique Ile-de-France). Observateurs : C. G. Petrow, E. Piechaud, 5 pages, photocopié.
- Réserve ornithologique (carrefour de Longchamps ; superficie : 3 ha. env.). Compte rendu des observations effectuées durant l'année 1992. Observateurs : C. G. Petrow, E. Piechaud, 6 pages, photocopié.
- Réserve ornithologique du bois de Boulogne. Compte rendu des observations pour 1993. Observateurs : C. G. Petrow, E. Piechaud (Centre ornithologique Ile-de-France), 4 pages, photocopié.
- Réserve ornithologique du bois de Boulogne. Compte rendu des observations pour 1994. Observateurs : C. G. Petrow, E. Piechaud (CORIF), 3 pages, photocopié.
- Rousset, Pierre, Notes on Casual Ecounters with Amsterdam Vondelpark's Birds (The Netherlands, 1984-1991), 23 décembre 1991, photocopié.
- Rousset, Pierre, 1992 Complementary Notes on Casual Ecounters with Amsterdam Vondelpark's Birds (The Netherlands), 24 décembre 1992, photocopié.
- S., F., " Une réserve au cœur du parc des Beaumonts ", *Le Parisien*, 3 octobre 1995.
- Sibley, Jean-Philippe, *Les Oiseaux du massif de Fontainebleau et des environs*, Lechevalier- R. Chabaud, Paris 1988.
- Ville de Montreuil - DIREN, *Charte pour l'environnement*, Montreuil 1994.
- Yeatman-Berthelot, Dosithée, *Atlas des oiseaux de France en hiver*, Société ornithologique de France, 1991.
- Yeatman-Berthelot, Dosithée, Jarry, Guy, *Le Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989*, Société ornithologique de France, Paris 1994.